répétition pour les fifres et tambours sous la direction de M. Georges Vanmeerhaeghe, d'Halluin.

Aux Familles Nombreuses. — Les bénéficiaires de l'allocation d'Encouragement National aux Familles Nombreuses qui touchent celle-ci chaque mois, sont priés de se présenter à la Perception d'Halluin le samedi 5 mars, de 9 h. à midi en vue de retirer l'allocation qui leur est due pour le mois de février 1938.

Avis aux contribuables. — Le Maire rappelle aux contribuables que la matrice supplémentaire (3e émission) est déposée au Secrétariat de la Mairie.

Accordéonistes Roncquois. — Ce jeudi, au café Dhont, rue Henri Barbusse, à 19 h 30, répétition générale pour tous les membres en vue des prochaines sorties.

Jeunesse Roncquoise. — Ce jeudi, Salle Municipale de Gymnastique, répétition à 18 h. 30 pour les pupilles, à 19 h. 30 pou rles adultes

Club des Marcheurs du Nord. — Réunion générale, samedi 5 mars, à 18 h., au local, 117, rue de Tourcoing à Roncq (Pied de Bœuf).

MOUVAUX

FUNÉRAILLES

On annonce la mort de Monsieur

Didier DELAPORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

décédé à Mouvaux, le 2 mars 1938, dans sa trente-sixième année.

Ils vous prient d'assister aux **FUNÉRAILLES** qui auront lieu le **Samedi 5 mars,** à quinze heures.

L'Assemblée à la maison mortuaire, 44, rue Saint-Paul, à 14 h. 45.

De la part de : Madame DELAPORTE-HANNECART, son épouse ; et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

BOUSBECQUE

Musique Municipale. — Ce jeudi, au Café St-Georges, répétition à 19 h. 30 pour les musiciens ; à 18 h. 30, cours gratuit de solfège et d'instrument pour débutants.

Les Machines à coudre PFAFF et ATHOS sont en vente **H. DESPLECHIN** 34 rue Verte Fg - Tél 16 18
3506

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 1er MARS 1938

LES DEUX ITALIENS

Le 15 octobre 1937, le nommé Marengo Nunzio 33 ans, marchand ambulant, boulevard de la Gare à Paris, se présentait chez M. B. de *Roubaix* et lui proposait plusieurs tapis d'origine persane en poils de chameau. A l'appui de ses dires il montra une carte de visite portant le nom de Moukarat, de Téhéran (Perse) un compagnon de Marengo, Eugenio Murolo, 38 ans domicilié également à Paris, boulevard de la Gare, après avoir vanté la qualité de la marchandise, exhiba une liasse de billets de banque en disant à M. B « vous voyez, voilà le résultat de notre vente de ce matin ».

M. B. se fit livrer un tapis et il paya un acompte de 700 francs Comme il avait des doutes sur la provenance des tapis, il pria les deux italiens de revenir dans le courant de l'après-midi Pendant cet intervalle, M. B alla aux renseignements. Il apprit que les tapis provenaient tout simplement de *Lys-lez-Lannoy* et qu'ils avaient une valeur marchande de beaucoup inférieure au prix estimé par les deux individus.

A 16 heures, les deux comparses revinrent, mais la police avait été prévenue et elle les appréhenda tous les deux.

M. B. rentra en possession de ses 700 francs et restitua le tapis, puis il porta plainte.

Le Tribunal a condamné les deux Italient à *4 mois d'emprisonnement.*

La fraude. — Fernand Leduc, 27 ans tisseur à *Armentières*, a frauduleusement introduit du tabac étranger Il a été condamné à 2 mois d'emprisonnement

— *10 jours d'emprisonnement* pour même délit à Rachel Devos, 23 ans, apprêteuse à *Mouscron*.

EN BELGIQUE

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol à main armée. — Le nommé Coussement Léon, de **Menin,** avait fait la tournée des « grands ducs » en compagnie d'un ami, nommé Delobelle. Après de copieuses libations, Coussement dit à son compagnon : « Donne-moi tout l'argent que tu as en poche ! » Comme Delobelle ne s'empressait guère de satisfaire son désir, Coussement fit briller son couteau ouvert. Intimidé, Delobelle donna tout son avoir.

Coussement qui était en détention préventive, est un habitué des tribunaux. Il a été condamné à 6 mois. Il a été reconduit en prison.

Escroquerie. — Vandekerckhove Jules, originaire de **Havré-lez-Mons,** avait commis diverses escroqueries dans l'arrondissement de Courtrai. A **Menin,** il se fit entre autres délivrer de la viande, d upain et autres victuailles sous le faux nom de Van Elslander. Le Tribunal l'a condamné à 4 mois d'emprisonnement.

Les jeunes bandits du Courtraisis à l'instruction

La mise au secret étant levée contre les trois inculpés, ceux-ci ont pu désigner leurs défenseurs et s'entretenir avec eux. Ce sont : Mes A. Degrijse, pour Waelkens ; L. Desmet et Acke, pour Coppens et Fourneau, et Gœmaere pour Meersman. Ce dernier est, comme nous l'avons déjà annoncé, mis en détention spéciale vu son jeune âge, et son mandat d'arrêt a été levé.

Waelkens a exprimé à son avocat le désir de se pourvoir en appel, car, a-t-il ajouté, « je suis innocent ». Il a donc été dirigé sur Gand où une décision à son sujet sera prise par la Chambre du Conseil de la Cour d'appel

Lundi midi, il n'était pas encore connu si Coppens et Fourneau allaient également se pourvoir en appel, mais même, malgré leur abstention, il est d'usage qu'ils accompagnent le prévenu principal. Waelkens continue à nier toute culpabilité. « Tout ce que j'ai fait, dit-il, c'est attraper par ci par là un lièvre, mais je ne suis pas chef de bande »...

Les deux « lieutenants » de Waelkens : Coppens Henri et Georges Fourneau, qu'avaient accusé leur ex-chef de bande d'avoir commis le crime sur M. Van den Hende à Vive-Saint-Bavon, et qui avouaient même avoir reçu le butin du meurtre en partage, ont adressé de la prison une longue lettre à leur défenseur, Me Desmet, de Courtrai, dans laquelle ils nient à présent avoir reçu de l'argent, ni du crime, ni d'un vol quelconque.

« Il n'existait pas de bande, prétendent-ils, Waelkens n'était donc pas notre chef : il n'a jamais volé ni cambriolé, pas plus que nous. Le petit Verthé est un fantaisiste. Il est vrai que nous avons aussi accusé Waelkens comme lui, seulement nous avons perdu la tête devant les questions du juge d'instruction et nous ne savions plus ce que nous disions... Nous n'avons pas besoin d'argent malhonnête, nous gagnons 300 fr. par semaine Waelkens n'a pas commis le crime de Vive-Saint-Bavon ».

Cette lettre était signée par Coppens,

MALGRÉ LA HAUSSE et les DIFFICULTÉS, VOUS TROUVEREZ, POUR VOS MOBILIERS, LES PRIX DIRECTS DE GROS, VENDUS SANS INTERMÉDIAIRE ET PAS DE BLUFF, MAIS TOUJOURS DES PRIX ET DE LA QUALITÉ chez:

LERUSTE 61, Rue St-Jacques prolongée Tourcoing

OU VOUS TROUVEREZ LE PLUS GRAND CHOIX ET OU LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ. ENTRÉE LIBRE ACTUELLEMENT ! GRAND SACRIFICE SUR TOUS LES MODÈLES DE CHAMBRES ET SALLES VENDUS A TOUTE OFFRE ACCEPTABLE.

La Maison demande un bon Contremaître pour les machines et un bon Toupilleur

Ne pas confondre : 61, Rue Saint-Jacques prolongée

3512

qui se prétendait le porte-parole de Fourneau.

Signalons en passant que c'est la troisième fois depuis leur arrestation que Coppens et Fourneau changent de tactique. Il est curieux de constater qu'ils se rétractent justement le lendemain de la visite de leur famille. Ils ont avoué aussi longtemps qu'ils étaient au « secret ». Où est la vérité dans cette ténébreuse affaire ?

M le juge d'instruction Guillemin a interrogé Coppens et Fourneau mardi après-midi Cet interrogatoire, qui n'a duré qu'un quart d'heure, a porté sur des détails concernant l'enquête. La question de la lettre n'a pas été soulevée.

Cette affaire continue à passionner toute la contrée

UN « POILU DE FRANCE » EST DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE DE L'YSER

Nous apprenons que, par décision du ministre de la Défense nationale, la médaille de l'Yser a été décernée à un membre de la section des « Poilus de France » de Courtrai, M. Emile Grouzelle, ouvrier tuilier, demeurant rue de Staceghem, 33, ancien combattants français.

M. Grouzelle fit bravement son devoir durant toute la guerre où il fut blessé sur le sol belge dès le début des hostilités.

TOURNAI

Scène de coups. — Une dispute a éclaté vers 22 h au Café dénommé « Aux Trois Pommes d'Orange », Vieux-Marché aux Poteries, entre Naurdelaers Pierre et Derep André, demeurant tous deux rue Georges-Rodenbach. Ce dernier a reçu un coup de poing à la figure. Le tenancier Robert Delannoy intervint pour les séparer ; la dispute reprit de plus belle et Derep glissa et tomba dans l'escalier se blessant à l'arcade sourcilière gauche. Il a été soigné par le docteur Coppez.

Plan général d'alignement. — Une enquête administrative est actuellement ouverte au bureau du Secrétariat de l'Hôtel de Ville au sujet de la décision du Conseil communal en date du 29 octobre 1937, décidant le retrait du plan général d'alignement adopté pour le Réduit des Sions par délibération du 5 novembre 1887, approuvée apr arrêté royal du 27 avril 1888.

La séance de clôture de l'enquête aura lieu à l'Hôtel de Ville samedi 5 mars, à 11 h. 30.

Cross Country. — Voici les résultats techniques des VIe Grands Prix de Tournai, organisés dimanche par la Section d'Athlétisme de la Royale Union Sportive.

I. **Les Cadets** : 1. Leens (Tournai) ; 2. Decoster (Audenarde) ; 3. Vandewattine (Audenarde) ; 4. Moulin (Mons) ; 5. Deprince (Mons) ; 6. Deconinck (Audenarde) ; 7. Van Lonen (Audenarde) ; 8. Beulke (non affilié) ; 9. Lepoivre (Tournai) ; 10. Larticle (Mons).

Classement interclubs : 1. Audenarde, 11 points ; 2. Mons, 19 p. ; 3. Tournai, 21 points.

Scolaires : 1. Depoortère (Gand) ; 2 Ost (Audenarde) ; 3. Dutrieux (Tournai) ; 4. Ballez (Mons) ; 5. Marchal (Mons) ; 6. Lossignol (Tournai) ; 7. Meurisse (Tournai) ; 8. Hennigman (Mons) ; 9. Dubois (Tournai) ; 10. Vandeputte (Audenarde).

Classement interculbs : 1. Tournai, 16 pts ; 2 Mons, 17 pts ; 3. Audenarde, 23 p.

Juniors : 1 Moreels (Gand) ; 2. Van Lancker (Audenarde) ; 3. Vandendriessche (Audenarde) ; 4. Olivier (Arras) ; 5. Carrion (Arras) ; 6. Duez (Tournai) ; 7 Leblond (Tournai) 8. Art (Tournai) ; 9 Wilmus (Mons) : 10 Ost (Audenarde).

Classement interclubs : 1. Tournai 47 pts ; 2. Audenarde, 54 p. ; A. Arras, 56 p

Seniors : 1. Chapelle (Berschot) ; 2. Van Rumst (Gand) ; 3. Hermans (Malines) ; 4. Willems (Audenarde) ; 5. Donfut (Tournai) : 6. Van Meenen (Gand) ; 7. Van Broecke (Gand) ; 8. Naert (Gand), 9 Verschaetse (Gand) ; 10. Honorez (Mons).

Classement interclubs : 1. Gand, 32 p. ; 2. Tournai, [illegible] p. ; 3. Mons, 94 p.

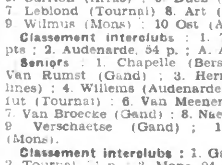

MOUSSALLI-NOVOL
93, rue du Collège, ROUBAIX
3516

MENIN

Ligue des familles nombreuses. — La section locale de la ligue des Familles nombreuses tiendra en 1938 deux grandes réunions : la première le 6 mars prochain au Collège et dans le courant du mois d'octobre en la salle des fêtes de l'Ecole moyenne de l'Etat.

A l'occasion de la grande réunion du 6 mars, M. L. Scheere, avocat, demeurant à Anvers, nouveau secrétaire de la Ligue Nationale des Familles nombreuses, section flamande, viendra donner une conférence de grand intérêt.

Cette réunion qui commencera à 15 h. 30 sera terminée par une tombola monstre.

HERSEAUX

Au Cercle Horticole et Petit Elevage. — Les paquets de semence sont à la disposition des membres au siège, café Blomme, 31, rue Royale. Les cotisations et les nouvelles adhésions sont reçues chaque jour au siège (5 francs par an).

Un Conseil ! Pour vos CHAUSSURES, La meilleure adresse c'est...
La Fabrique de Chaussures JEM
37, rue des Poutrains
et 55 bis, rue Saint-Jacques prolongée
parce que la qualité est garantie, que les PRIX SONT LES PLUS BAS et qu'il y a des RISTOURNES à TOUS suivant quantités achetées dans l'année.. — A chaque achat, réclamez votre fiche-ristourne
4019

LA VIE CORPORATIVE

Trois grandes réunions des métallurgistes de la région lilloise

Le syndicat des Métaux de Lille et environs afin de déterminer définitivement sa position vis-à-vis des deux sentences rendues par MM Suquet et Schneider, convoque en trois grandes assemblées l'ensemble des travailleurs métallurgistes de la région lilloise à se prononcer.

Dans ces trois assemblées, le compte rendu sera également fait de toutes les démarches effectuées sur les problèmes concernant les salaires et sur les problèmes en cours.

Ces trois assemblées auront lieu ce soir jeudi et demain vendredi 4 pour les lieux suivants :

Jeudi 3 février, à 18 h., toutes les usines d'Hellemmes, de Fives et de Saint-Maurice à la salle des fêtes de Fives, rue de Lannoy, à Lille.

Jeudi 3 février, à 17 h , pour les usines de Lesquin à la salle des fêtes de Lesquin.

Vendredi 4 février, à 18 h., pour toutes les autres usines de la région lilloise dans la grande salle Gustave Delory, Bourse du Travail de Lille, 45, rue Léon-Gambetta.

La présence de tous les métallurgistes est indispensable.

A ROUBAIX. — **Syndicat des Ouvriers de l'Ameublement** : Réunion vendredi 4 mars à 18 h. 30 au siège, 78, Bd de Belfort à Roubaix, salle du rez-de-chaussée. Ordre du jour : compte rendu des démarches faites auprès de la présidence du Conseil

A TOURCOING. — **Chambre Syndicale des Employés C.G.T.** : Tous les employés syndiqués et non sont invités à assister à la grande réunion d'information qui aura lieu le samedi 26 mars à 17 h., Bourse du travail, 196, rue de Guines avec le concours de M. O. Capocci, secrétaire de la F.N. du Syndicat des Employés. — Les employés sont informés qu'une permanence fonctionne tous les mardi et vendredi de 18 h. 30 à 19 h. 30 au même endroit. Les employés peuvent y trouver tous les renseignements juridiques et autres les concernant.

A HALLUIN. — **Syndicat des Cheminots.** Réunion d'information dimanche 6 mars à 9 h 30 chez M. Dierick-Vercruysse, 68 rue de la Gare à Halluin. A cette réunion assisteront : MM Bétremas, rapporteur technique exploitation Région Nord ; Lefebvre Robert, secrétaire technique Exploitation ; Declercq, secrétaire du Syndicat de Roubaix ; Lefebvre Achille, secrétaire technique des travaux. Les *Cheminots et Cheminotes sont invités à assister* nombreux à cette réunion d'information pour l'exploitation cantonniers et gardes-barrières.

HOHNER ORGANOLA

VENTE A CRÉDIT
DEPUIS 66 Frs PAR MOIS
DE RUYCK, 128, Gde Rue, Roubaix

COLOMBOPHILIE

LES MANIFESTATIONS COLOMBOPHILES DE LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Le Comité Colombophile de la Foire Commerciale a établi comme suit le programme des manifestations organisées pour la Foire d'Avril 1938 :

1° **Le 6 Mars.** — De 10 à 17 h., dans la Salle des Loisirs de la Foire Commerciale : Exposition des pigeons du Colombier modèle de la Foire Commerciale de Lille ; à 11 h. : Inauguration, sous la présidence du représentant de M. le Ministre de la Guerre, M. Fernand Carles, préfet du Nord, M. Ch Saint-Venant député-maire de Lille, et M. Palliez, président général de la Fédération Nationale des Sociétés Colombophiles de France.

2° **Le 3 Avril.** — Premier dimanche d'ouverture de la Foire : Journée Colombophile ; à 10 h., dans la Salle des Conférences de la Foire : Congrès Régional Colombophile ; à 11 h., pendant l'attente de l'arrivée des pigeons du Colombier de la Foire du premier concours (lâché de Saint-Just) : Concert par la Musique des Mineurs ; à 11 h. 30 : Arrivée probable des premiers pigeons ; à 13 h : Grand banquet colombophile sous le haut patronage de M. le Ministre de la Guerre (Participation à ce banquet : 17 fr. par personne) ; à 15 h. : Exposition des pigeons français ayant remporté des prix aux Olympiades 1937 : Exposition des As pigeons des régions minières ayant remporté au minimum dix prix dans la saison 1937, dotée de 1 000 fr. de prix gratuits

3° **Le 10 Avril.** — Deuxième concours de pigeons du Colombier modèle, sur Charleville Arrivée probable des pigeons : 11 h. 30.

4° **Le 17 Avril.** — Troisième concours des pigeons du Colombier modèle : lâché dans la direction de Rouen (Distance qui sera subordonnée aux conditions atmosphériques)

5° **Lundi de Pâques 18 Avril.** — Dans la Salle des Fêtes de la Foire, à 16 h : Distribution des prix aux donateurs, des lauréats et tirage au sort des primes

RÈGLEMENT DES CONCOURS ENTRE LES PIGEONS DU COLOMBIER MODÈLE DE LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Les donateurs des pigeons du Colombier modèle de la Foire Commerciale sont invités, d'une part par le Comité de la Foire de Lille, d'autre part par la Fédération Nationale des Sociétés de la 1re Région Colombophile, à venir constater la parfaite santé et la bonne forme des pigeons dont ils ont bien voulu doter le Colombier le **Dimanche 6 Mars,** de 10 à 17 heures

Dans une réunion, présidée par M Palliez, président général de la Fédération Nationale des Sociétés Colombophiles de la 1re Région, à laquelle assistait M Lamotte, délégué belge, qui s'est tenue au siège du Comité de la Foire, les décisions suivantes ont été arrêtées :

Les trois concours entre les pigeons du Colombier auront lieu : le 3 avril, sur Saint-Just ; le 10 avril, sur Charleville ; le 17 avril, dans la direction de Rouen

A chacun de ces concours, il sera remis aux donateurs des prix répartis comme suit : au 1er, 500 fr. ; au 2e, 300 fr. ; au 3e, 150 fr. ; au 4e, 100 fr. ; au 5e, 100 fr. ; au 6e, 100 fr. ; au 7e, 75 fr. ; au 8e, 75 fr ; au 9e, 75 fr. ; au 10e, 75 fr.

Après ces trois concours, un classement général sera ensuite établi, doté de 5.000 fr., qui seront répartis entre les 10 premiers du classement, soit : au 1er, 2 000 fr ; au 2e, 1.000 fr. ; au 3e, 500 fr ; au 4e, 300 fr ; au 5e, 300 fr. ; au 6e, 300 fr ; au 7e, 150 fr. ; au 8e, 150 fr ; au 9e, 150 fr. ; au 10e, 150 fr. ; puis, 40 primes de 50 fr. seront tirées au sort entre les pigeons qui se trouveront dans le Colombier, après avoir effectué les trois concours, le 17 Avril, à 17 heures

Le montant des prix est donc : 1er concours, 3 Avril, 1 550 fr. ; 2e concours 10 avril, 1 550 fr. ; 3e concours, 17 avril, 1 550 fr. , au classement général, 7 000 fr., soit au total : 11 650 fr.

La distribution des prix se fera dans la salle des fêtes de la Foire Commerciale de Lille, le lundi de Pâques, 18 avril, à 16 heures.

A ROUBAIX. — Dimanche 20 mars, Seclin chez Moerman Raymond 218, rue de l'Alma, 50 fr. de prix d'honneur. Un lapin à 0.25 par pigeon au 1er jouant la *mise. Rayon libre*

A WATTRELOS. — Dimanche 6 mars, concours sur Seclin, chez A. Vanmeenen, rue de l'Abattoir (au Châlet). Dressage préparatoire samedi 5 ; mise en paniers jusque 11 heures.

A CROIX. — Concours sur Albert, chez Dutoict Léon, rayon 6 kil. Dressage vendredi et samedi. En paniers jusqu'à 11 h

A TOURCOING — Maison Colombophile Tourquennoise.— Dimanche 6 mars assemblée générale réservée strictement à l'élection du complément de la Commission. Inscription aux Tournois Populaires avec prix gratuits.

DERNIÈRE HEURE

LES PROCÉDURES DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

DES MESURES TRANSACTIONNELLES ont été adoptées à la commission du travail

1° Un règlement d'administration public devra étendre les procédures à l'agriculture si, avant le 15 avril, le projet Dormann n'est pas voté au Sénat ;

2° En cas de hausse de la vie de 10 %, la révision des salaires pourra intervenir immédiatement.

Paris, 2. — La Commission du Travail a été saisie par M. Jules Moch, rapporteur général, de propositions transactionnelles sur les points demeurés en litige entre le Sénat et la Chambre. Ces propositions ont été acceptées et seront soumises à la délégation des gauches puis à l'assemblée dans la soirée.

En ce qui concerne l'application de la loi à l'agriculture, la Commission a décidé qu'un règlement d'administration publique devrait étendre les procédures de conciliation et d'arbitrage aux entreprises agricoles si, avant le 15 avril, la proposition de loi de M. Dormann, en instance au Sénat, n'était pas définitivement votée

Elle a, par ailleurs, décidé que, dans le cas où la hausse du coût de la vie atteindrait 10 %, la révision des salaires pourrait intervenir aussitôt connu le nouvel indice, c'est-à-dire serait facultative et non plus obligatoire.

Quant à la communication à faire des documents en cas de contestation, le nouveau texte remplace l'expression « Documents que les parties jugeront devoir verser » par l'expression « Documents que les parties verseront à l'appui de leurs prétentions ».

Diverses autres modifications secondaires ont été, en outre, apportées au texte sénatorial Il semble, d'après les indications données dans les couloirs, qu'un accord de principe soit intervenu sur les propositions transactionnelles ci-dessus entre le rapporteur général et les représentants de la C. G. T., ainsi qu'avec le président du Conseil Il y a lieu de noter que les représentants du groupe communiste se sont abstenus sur la seconde transaction.

LA RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Les communistes sont hostiles aux mesures adoptées par la commission du travail concernant les salaires

Paris, 2. — La délégation des gauches réunie à 20 h. 45, a pris connaissance des décisions de la Commission du Travail et a enregistré l'opposition des Communistes à l'égard des nouveaux textes sur lesquels ils se sont abstenus, à l'exception de l'article premer, relatif à l'extension de la loi aux entreprises agricoles par voie de décret qu'ils ont accepté.

Afin d'éviter un désaccord en séance publique, des membres de la délégation ont fait une démarche auprès de M. Camille Chautemps pour lui demander de ne pas poser la question de confiance ce soir devant la Chambre dans l'espoir qu'un arrangement définitif pourra intervenir demain avec le Sénat.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 21 h. 05, sous la présidence de M. Edouard Herriot, M. Ramadier est au banc du Gouvernement.

M. LAMBIN, rapporteur, fait connaître les décisions de la Commission. Celle-ci, dit-il, a fait à nouveau un gros effort de conciliation. Elle reprend toutefois son texte pour l'article premier, mais à l'article 6 elle admet la méthode du Sénat pour les règlements d'administration publique, pour les entreprises où la convention collective n'a pas prévu la procédure de conciliation et pour les professions autres qu'industrielles ou commerciales, mais elle prend des garanties pour les ouvriers agricoles.

La Commission propose pour les articles 8 et 8 bis des textes qui tiennent compte des décisions du Sénat, mais maintient quelques-uns de ses paragraphes antérieurs. En résumé, sur huit articles encore discutés par les deux Assemblées, l'accord sera fait pour quatre d'entre eux et les désaccords pour les quatre autres ne sont pas très graves. Le point en litige le plus important est celui de la preuve. Sans doute, les deux Assemblées sont très près de s'entendre définitivement sur le projet. (Applaud.).

Un amendement de M. Beaudoin à l'article 6...

La Chambre adopte l'article premier (texte de la Commission du Travail).

A l'article 6, application de la loi par règlements d'administration publique aux diverses professions, M. BEAUDOIN (Moselle) demande, par un amendement, qu'on supprime le paragraphe spécifiant qu'une loi déterminera avant le 15 avril 1938 les conditions d'application de la présente loi à l'Agriculture et qu'à défaut un règlement d'administration publique sera pris à cette date.

M. Albert PAULIN, président de la Commission, combat cet amendement.

M. BLAISOT (Calvados) appuie l'amendement de M. Beaudoin, parce qu'il considère le texte de la Commission comme un ultimatum inadmissible à l'égard du Parlement.

M. Jules MOCH, rapporteur général, déclare que la Commission a été touchée par un argument du Sénat. Le projet de loi tendant à l'extension des conventions collectives à l'Agriculture sera discuté à partir du 9 mars, mais des navettes seront peut-être nécessaires et le Sénat pourra remettre le projet dans ses cartons. Dans ce cas, le règlement d'administration publique serait indispensable. *M. Jules Moch fait remarquer que la loi est votée, le décret n'existera plus.*

...est repoussé et l'article voté

M. RAMADIER, ministre du Travail, insiste sur la nécessité d'aboutir. Il faut donc faire œuvre de conciliation. Le texte en discussion ne paraît pas devoir être accepté par le Sénat. Le ministre du Travail demande à la Commission du Travail de chercher un texte plus conciliant d'ici la prochaine navette. (Exclam. commun.).

M. CHAUTEMPS prend place au banc du Gouvernement.

L'amendement de M. Beaudoin est mis aux voix par scrutin et repoussé par 317 voix contre 258. L'article 6 est adopté.

Le texte adopté de l'article 8

M. DOMMANGE a la parole sur l'article 8 pour demander quelques éclaircissements, que lui donne le rapporteur général. Le président met aux voix l'article 8 ainsi conçu :

Art. 8. — **Les procédures de conciliation et d'arbitrage s'appliquent notamment en cas de variations notables du coût de la vie au règlement des différends nés des conséquences de cette variation ayant trait à la révision des classes relatives aux salaires contenues dans les conventions collectives en cours.**

La demande en révision est recevable si la variation accusée par l'indice officiel du coût de la vie est d'au moins 5 % par comparaison avec l'indice arrêté à la date la plus voisine de celle où ont été fixés les salaires en cause.

Les arbitres ou le surarbitres doivent, en ce cas, proportionner à la variation constatée, les salaires dont cette variation rend la modification nécessaire ainsi que les allocations familiales, à moins que soit rapporté la preuve que cet ajustement est incompatible avec les conditions économiques de la branche locale, régionale ou nationale, d'activité économique pour laquelle a été formulée la demande d'ajustement. Dans ce dernier cas, les salaires seront fixé par les arbitres s'ils sont d'accord ou à défaut d'accord, par le surarbitre, au niveau compatible avec les possibilités de la branche locale, régionale ou nationale d'activité économique, pour laquelle a été formulée la demande d'ajustement.

Sauf accord entre les parties pour le choix d'un autre indice, l'indice pris en considération est l'indice officiel trimestriel du coût de la vie pour une famille ouvrière de quatre personnes, dans le département du lieu du conflit. Cet indice officiel sera contrôlé par une Commission spéciale présidée par un haut fonctionnaire de la Cour des Comptes. Si dans ce département l'indice officiel visé ci-dessus n'existe pas, la comparaison sera faite en prenant pour base la moyenne de ces indices dans les départements limitrophes.

La révision des salaires et des allocations familiales ne pourra être effectuée que tous les six mois à moins que la hausse de l'indice considéré atteigne 10%, auquel cas la révision pourra intervenir aussitôt connu l'indice.

Lorsque la demande de révision sera de nature à exercer des répercussions sur des contrats conclus par l'Etat ou par des collectivités publiques, les industriels et commerçants que concernera cette demande devront en donner avis au Service public intéressé pour lui permettre de soumettre à l'arbitre toutes observations utiles.

L'article 8 est adopté par 343 voix contre 169.

L'article 8 est adopté dans le texte du Sénat

L'article 8 bis, proposé par la Commission, est ainsi conçu :

Art. 8bis — **Les documents que les parties verseront au débat à l'appui de leurs prétentions seront communiqués à l'arbitre patronal et à l'arbitre ouvrier et en cas de surarbitrage discutés contradictoirement par eux en présence du surarbitre. Le surarbitre, les arbitres et le cas échéant les experts, seront tenus au secret professionnel.**

M. RAMADIER. — Je demande à la Commission de faire un nouveau pas vers la conciliation. Le texte du Sénat dit : « Les documents que les parties jugeront pouvoir verser au débat ». Je vous demande s'il y a une différence sur le fond avec le texte de la Commission. Aucun texte ne précise quels documents doivent être versés pour faire la preuve Je demande donc à la Commission de ne pas maintenir un litige sur cet article pour une question de texte (Appl.).

M. PAULIN, Président de la Commission du Travail répond que s'il n'y a qu'un changement de texte, pourquoi le Sénat n'a-t-il pas accepté le texte de la Chambre (Appl. gauch.).

M. Paulin ajoute que le nouveau texte de la Commission se rapproche de celui du Sénat.

M. DOMMANGE rappelle que c'est le Président du Conseil qui a déclaré hier que la rédaction du Sénat, apporte au texte une précision. Il est intéressant de maintenir cette précision.

M. François MARTIN (Aveyron) dépose un amendement reprenant le texte du Sénat. Cet amendement accepté par le Gouvernement, repoussé par la Commission est mis aux voix. **Il est adopté par 320 voix contre 267** (Appl. droite, centre)

A l'article 10 A, M DOMMANGE défend un amendement tendant à reprendre le texte voté, hier, par la Chambre. Son amendement, combattu par la commission, **est repoussé par 348 voix contre 230. L'article 10 A est adopté.**

La Chambre adopte l'article 12 dans le texte du Sénat.

Parlant sur l'ensemble, M. MARESCAUX (Nord) présente des observations.

M. MONMOUSSEAU, expliquant son vote, tout en faisant des réserves et en regrettant certaines amputations des textes, déclare que le groupe communiste votera le projet, parce qu'il a été combattu par la droite de l'assemblée.

L'ensemble du projet est voté par 408 voix contre 190.

La séance est levée à 22 h. 45. Prochaine séance, demain, à 15 h. 30, pour la discussion du projet de loi créant une Caisse autonome des investissements pour la défense nationale.

Berlin serait favorable à l'ouverture de négociations anglo-allemandes

Londres, 2. — L'Evening Standard apprend de source allemande que dans l'entourage immédiat du Führer on se *montre opposé* à l'ouverture de négociations anglo-allemandes à brève échéance et que ce serait la raison pour laquelle M Von Ribbentrop ne s'est pas encore rendu dans la capitale anglaise pour présenter ses lettres de rappel et entamer des négociations avec le Gouvernement britannique.

« L'Evening Standard » ajoute que l'on a conseillé à M. Hitler d'attendre le résultat des négociations entre Londres et *Rome* avant d'envisager lui-même la possibilité pour l'Allemagne d'engager des négociations identiques avec le Gouvernement anglais, étant donné que le Reich n'avait aucun intérêt particulier à favoriser un accord anglo-italien et que si M. Von Ribbentrop venait à ce moment à Londres son déplacement pourrait être regardé comme un appui actif à l'initiative de M. Chamberlain

A PROPOS D'UN PROCÈS INTENTÉ PAR LE NÉGUS

Le gouvernement anglais reconnaît le gouvernement italien comme étant « pratiquement le gouvernement de facto de la totalité de l'Ethiopie

Londres, 2. — Au cours d'une instance engagée par le Négus contre une compagnie anglaise en vue d'obtenir le règlement de sommes dues aux termes d'un accord pour le fonctionnement de la liaison radiotélégraphique entre l'Ethiopie et l'Angleterre, l'avocat du plaignant a déclaré que le juge avait fait demander au Foreign Office de préciser si le Gouvernement anglais reconnaissait que le Gouvernement italien était le Gouvernement de facto d'Ethiopie et s'il reconnaissait le Gouvernement italien comme étant pratiquement le Gouvernement de la totalité de l'Ethiopie. Le même avocat a ajouté que la réponse du Foreign Office était la suivante :

Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît...

Le Gouvernement de Sa Majesté reconnait le Gouvernement italien comme Gouvernement facto de la partie de l'Ethiopie qu'il contrôle, et selon ses renseignements le Gouvernement italien contrôle maintenant pratiquement la totalité de l'Ethiopie, par conséquent le Gouvernement de Sa Majesté reconnait le Gouvernement italien comme étant pratiquement le Gouvernement facto de la totalité de l'Ethiopie.

ENTHOUSIASME PROFESSIONNEL OU INTENTIONS DU GOUVERNEMENT ?

LE DISCOURS du Maréchal Goering a produit à Londres une pénible impression

Londres, 2. — Le discours du maréchal Goering a produit à Londres une impression des plus pénibles. Il n'est pas question, comme l'a prétendu un journal du matin, de poser à ce sujet des questions à Berlin par la voie diplomatique. On veut espérer cependant, sans d'ailleurs en être assuré, que les paroles en question expriment davantage l'enthousiasme professionnel d'un chef de corps que les intentions du Gouvernement. Quoiqu'il en soit, la publication du nouveau programme aérien britannique constitue, dit-on, une réponse dont la signification n'échappera à personne.

LE PROCÈS DE MOSCOU

KRESTINSKI NIE, PUIS AVOUE qu'il a été « trotskiste » jusqu'en 1927

Mais il est convaincu de mensonge par un témoin et par un document

Moscou, 2. — Au début de l'audience, Krestinski déclare qu'il a menti à la Cour d'enquête lorsqu'il avoua avoir été l'espion de l'Allemagne et le complice de Trotski « car autrement ce qu'il avait à dire ne serait pas parvenu aux chefs du Parti et du Gouvernement ».

Le Procureur le met en contradiction avec Bessonov, ancien conseiller de l'ambassade des Soviets à Berlin de 1931 à 1937. Ce dernier assure que Krestinski lui révéla sa liaison avec Trotski et lui déclara qu'il travaillait en réalité à préparer un complot en U. R. S. avec l'aide des Nazis. Krestinski finit par reconnaître qu'il a été trotskiste jusqu'en 1927, date à laquelle il écrivit une lettre de rupture à Trotski.

Mais le Procureur montre un document postérieur à cette date. Bessonov affirme que Krestinski rencontra Trotski en 1933 à Merano, dans le Tyrol italien. D'autre part, un membre de l'ambassame d'U. R. S. S. à Berlin eut une conversation avec le chef nazi Rosenberg. Toukhatchevski et le général Ouborevitch, exécutés depuis, étaient, dit-il, au courant.

Pourquoi Gorki fut assassiné

Bessonov rencontra Trotzki à Paris en 1934. Trotski lui aurait déclaré que l'aide d'une puissance étrangère pour renverser le pouvoir soviétique nécessiterait de larges concessions territoriales. Il aurait préconisé l'emploi de méthodes terroristes, et notamment l'assassinat de Gorki. Après l'arrestation de Piatof et autres, il lui aurait dit d'exécuter l'accord conclu avec les Nazis pour provoquer la guerre avec l'Allemagne.

La séance est ensuite suspendue.

LA BATAILLLE ENTRE GENDARMES ET VOLEURS

On n'a encore que peu de renseignements sur l'identité des trois bandits

Paris, 2. — Prinz, l'un des malfaiteurs de Coulommiers, d'après les renseignements recueillis tant à Paris, qu'en Belgique, faisait l'objet d'une surveillance spécialement à Liège.

Il semblerait que l'un des Italiens abattu par les gendarmes serait un nommé Malnati, né à Milan en 1904. Ce dernier, qui aurait participé avec Prinz à un cambriolage il y a quelques années, avait partagé pendant un certain temps la chambre qu'occupait son camarade, rue Rovet à Paris. Il avait également comme complice un autre Italien, Charles Monicelli, né à Copparo en 1910. S'agit-il du troisième bandit de Coulommiers ? C'est ce que l'enquête s'efforce également d'établir.

D'autre part, l'amie de Prinz, Mme Campo, demeurant 48, rue Sorbier à Paris, a été entendue rue des Saussaies. Ce témoin a présenté aux enquêteurs le passeport qui avait été délivré à Cologne en 1935, à Prinz. Elle a en outre, déclaré qu'elle ignorait l'identité des complices de son ami. Sa déposition se poursuivait à 20 h.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

COLISEE 3 h. — Tél. 346.56 — 8 h. 30
JEAN LUMIÈRE dans LE CHANTEUR DE MINUIT et SOUS LES YEUX D'OCCIDENT
POUR 4 FR. UN FAUTEUIL
DEMAIN *L'HABIT VERT* et QUAND MINUIT SONNERA

CINÉMA NOËL
76, Rue Jouffroy, Roubaix. Tél. 343.59
Matinée 3 heures — Soirée 8 heures
DÉCLASSEMENT
LE CHANTEUR DE MINUIT
SOUS LES YEUX D'OCCIDENT
1208

STE-CECILE 3 h. 8 h. 30 Tél. 344.00
Le spectacle le plus charmant
CINDERELLA
MANOIR EN FLANDRE
POUR 3 fr. 50 UN FAUTEUIL
Samedi : VICTOR FRANCEN dans L'APPEL DE LA VIE

MAISON DES TRAMWAYS à 3 h. et 8 h.
PRIX RÉDUITS
LUCIEN BAROUX dans une comédie désopilante MM. LES RONDS DE CUIR
CIRQUE, un drame poignant

A LYS-LEZ-LANNOY

CARIOCA - 3 h., 8 h. 15
P. R. WILLM dans *YOSHIWARA*
P. Brasseur, Larquey, S. Dehelly PRÊTE-MOI TA FEMME.
1215

A TOURCOING

TÉLÉ 3.81 **OLYMPIA** RUE HOUCHARD
Matinée 3 h. prix réduits Soir. 8 h
Deux grands films français !
DÉSIRÉ avec SACHA GUITRY
MISTER FLOW avec Fernand GRAVEY.
1222

PONT des PIATS CINEMA r. du Ch. Bayard Tél. 18.13
JEUDI à 15 h. et 20 h.
Le film le plus gai de SACHA GUITRY DÉSIRÉ
Un film policier humoristique
av. Fernand Gravey Edwige Feuillère
MISTER FLOW
1223

RIALTO -- 3 h. et 8 h. 15
P. R. Willm S. Hayakawa *YOSHIWARA*
1225

CINÉ-THÉATRE Av. Gustave-Dron Tourcoing T. 3.52
Jeudi 15 h. 15 (tarif réduit) et 20 h. 15
SŒURS D'ARMES
av. Jeanne Sully (de la Com. Franç.) et Josette Day
LAMPES DE CHINE
1226

A LILLE

AUJOURD'HUI JEUDI

Familia. — Permanent de 13 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h 45 « La Marseillaise »
Capitole. — 15 et 20 h. 45 : « La Fessée ».
Camée. — Permanent de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « L'Alibi »
Rexy — Permanent de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 « Le règne de la joie ».
Omnia. — 15 et 20 h. 30 : « La Grande Illusion » et « Taro le Païen »
Union. — 15 et 20 h. 30 : « Les Rois du Sport » et « Diable au corps ».
Eden. — Permanent de 14 h. 30 à 20 h. 30 ; « Quelle drôle de Gosse ! »
Actualités, rue des Ponts de Comines. — Permanent de 10 à 24 h. : « Passeurs d'hommes » ; « Folle jeunesse » ; « Les actualités mondiales »
Marivaux. — 15 et 20 h. 30 : « Le roman de Marguerite Gautier » et « Le Sphinx »
Fives-Palace. — 15 et 20 h. 30 : « Les Rois du Sport » et « On a volé les perles Koronoff »
Variétés Fivoises. — 15 et 20 h. 30 : « Naples au Baiser de Feu » et « La caravane perdue »
Mondial. — 14 h. 45 et 20 h. 30 : « Les Rois du Sport » et « Diable au corps »
Palace — 14 h. 45 et 20 h. 30 : « Monsieur Bégonia » et « L'épreuve de la haine ».

EXTENSION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE LA MODE

Paris, 2 — Le Ministre du Travail envisage de prendre un arrêté tendant à rendre les dispositions de la Convention de la mode obligatoires pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la Convention.

Aux termes d'un avis publié au Journal officiel, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, de faire connaître, dans le délai de 15 jours, leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée. Leurs communications devront être adressées au Ministre du Travail (Inutile d'affranchir).

UNE DÉLÉGATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE MINEURS A ÉTÉ REÇUE AUX MINISTÈRES DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

Une délégation de la Fédération des Syndicats Chrétiens de mineurs accompagnée par MM Meck et Hartman, députés, a été reçue successivement aux Ministères du Travail et des Travaux publics. Elle a discuté notamment des retraites minières, de la politique du logement ouvrier et familial et des conventions collectives du Travail.

Le "Réveil Illustré"
PARAIT
tous les mercredis
—: 20 pages :— 0.50